

MAIRIE DE SAINT LEGER EN YVELINES

ARRETE 2017/11
PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT & RESERVATION PLACES DE PARKING
28 grande Rue – Du 03 mars 2017 à 15h au 04 mars 2017 à 20h

Le Maire de la commune de Saint Léger en Yvelines

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de M. Pacot Saison en date du 24/02/2017 souhaitant effectuer un déménagement 28 Grande Rue à St-Léger en Yvelines.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public.

ARRETE :

Article 1. Le 04 mars 2017, M. Pacot Saison est autorisé à procéder à un déménagement au N° 28 Grande Rue à St-Léger en Yvelines.

Article 2. Ce déménagement nécessitera les dispositions suivantes :

- Le stationnement de véhicules avec emprise sur le domaine publique est autorisé ainsi que la réservation d'un emplacement permettant le stationnement d'un camion de 10 mètres, au niveau du numéro 28, Grande Rue à Saint Léger en Yvelines à partir du vendredi 03 mars à 15h00 jusqu'au samedi 04 mars à 20h00.

Article 3. La signalisation sera mise en place par le service technique de la commune.

Article 4. M. le Commandant de gendarmerie de Montfort l'Amaury, Le pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 24/02/2017, Saint-Léger en Yvelines
Le Conseiller Municipal,
J.L. Moutet

